

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 50

Artikel: Publicité condensée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220694>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mouna. Et pu, la senanna d'apri, oncora ion dinse que lâi avâi êtsappâ. Et remé sta senanna. Traî que lâi robâvant. Lâi robâvant lè moo ora, apri que lâi avant dza robâ on franc su lè fôusse. Et lo bon Dieu lè tsandzive pas ein puffa. L'êtâi la fin de tot. A quie failliâ-te crêre, ora ? Quinte guieuseri lâi avâi su la terra âo dzo de vouâ !

L'è po cein que l'êtâi grindzo. Lè pouro moo cheintâvant prâo que lâi avâi dâo grabudzo. N'ousâvant rein dere et sè fasant adi pe petit dein l'âo bière.

Et Guste desâi :

— Accutâ-vâi, très ti, se n'è pas onna vergogna. Que vo z'ite benhirâo d'itêre quie, avoué mè. Peinsâ-vo vâi ora, lè moo, lè *trainant ti via*.

Marc à Louis.

Publicité condensée. — Bien amusante cette annonce découpée dans un journal américain, le «Sun» : «J'ai l'honneur de faire part à mes amis et connaissances que la mort m'a enlevé hier ma chère épouse, au moment précis où elle me donnait un fils pour lequel je cherche une bonne nourrice, en attendant que je retrouve nouvelle compagne de ma vie, jeune, jolie, et possédant 20.000 dollars, pour m'aider à diriger mon très renommé commerce de lingerie, que je vais liquider par une vente à tout prix, avant de le transférer dans la maison que je viens de faire construire au numéro 174 de la douzième avenue, et où il me reste à louer de magnifiques appartements.»

Une seule insertion pour faire connaître : 1° la mort de sa femme ; 2° la naissance d'un fils ; 3° la demande d'une nourrice ; 4° le désir de se remarier ; 5° l'âge et la dot désirée ; 6° réclame pour son commerce ; 7° liquidation à tout prix ; 8° changement de domicile ; 9° construction d'un immeuble ; 10° appartements à louer.

On peut dire que l'intelligent commerçant en a eu pour son argent !

CHANGEMENT DE CALENDRIER

Lieutenant secrétaire du Conseil des Douze du Lieu, J.-J. Aubert, consacre dans un procès-verbal de curieuses lignes à l'introduction du Calendrier julien. Les voici, rendues plus intelligibles par quelques suppressions de mots inutiles :

« 13esme Janvier 1701. Les sieurs gouverneurs et conseillers sont assemblés selon la coutume, et pour la *sputation*¹ du stille julliens. LL. EE. nos souverains ayant fait publier en chaire dans tous leur estat que dores en avant nous prendrions le stille nouveaux nommé Grégoriens, ainsy avons avancé en cette année 1701, première du siècle, le douziesme de janvier de 12 jours.

Que Dieu nous fasse la grâce d'entrer au dict jour 12 dans une ère tranquille ! Que par sa Providence il nous soutienne, à l'exclusion de tant de pauvres peuples, qui sont errans par le monde ! (La guerre de succession d'Espagne venait de commencer).

Cependans, après avoir imploré de plus fort sa toute bénédiction, aide et assistance, les dicts conseillers ont passé admodiation des chestifs revenus de l'honorable commune, qu'est foible de moyens. Estans tous des grands zelés à soutenir notre patrie, nous remettons le tout entre les mains du Grand Dieu qui gouverne tout. Nous le prions de nous vouloir éclairer et gouverner en toute assemblée que nous ferons ; de relever la dicte commune de sa pauvreté ; de la vouloir bénir avec tous les particulliers qui la composent, dès maintenant et à tout jamais, jusques à la fin des siècles. Amen ! »

¹ Confusion possible avec *suppression*.

UNE PIÈCE QUI N'A PAS COURS

Rue Royale, j'aperçus, immobilisé au bord du trottoir, mon ami Fertig.

Fertig tenait sa bourse dans sa main droite. Il considérait, d'un air navré, une pièce de monnaie posée sur la paume de la main gauche.

— Eh bien ! mon vieux Fertig, m'enquis-je, quoi de neuf ?

— Quoi de neuf ?... Je suis furieux... je descends, ici, à l'instant, d'auto-taxi. Je donne un louis au Wattman. Il me rend de la monnaie... Et je viens de m'apercevoir que cette fripouille m'a « refilé » une pièce de vingt sous qui n'a pas cours : une pièce grecque.

— La belle affaire ! Tu en seras quitte pour fumer un cigare de moins aujourd'hui.

— C'est vexant, je t'assure, c'est très vexant. Ce n'est pas pour les vingt sous. Mais c'est vexant...

D'autorité, j'obligeai Fertig à glisser sa pièce grecque dans sa bourse, et à glisser sa bourse dans sa poche.

— Tu m'ennuies, tiens, Fertig, avec tes vingt sous... Parlons d'autre chose.

* * *

Pendant cinq minutes, nous avons parlé d'autre chose.

De but en blanc, Fertig s'écria :

— Au fait, n'aurais-tu pas faim, par hasard ?

— Faim ? Mais non !

— Si, si, tu dois avoir faim. Précisément, voici une pâtisserie. Entrons manger des gâteaux !

— Manger des gâteaux... à onze heures du matin ! C'est ridicule !

Il m'empoigna par le bras. Il m'obligea à franchir le seuil de la pâtisserie.

Je venais d'absorber un éclair au chocolat. Il se dirigea vers la caisse. Il tira sa bourse de sa poche. Il examina longuement les monnaies qu'elle contenait. Il tendit une pièce à la caissière.

Elle la lui restitua :

— Pas bonne votre pièce, monsieur. Veuillez m'en donner une autre. Celle-ci n'a pas cours : pièce grecque.

Sorti de la pâtisserie, je voulus prendre congé de mon ami.

— Tu songes à me quitter ? s'exclama-t-il. Ah ! non, tu ne feras pas ça !... Je viens te t'obliger à manger des gâteaux à onze heures du matin. Je suis brouillé avec toi, si tu n'acceptes pas de venir boire quelque chose.

— Boire quelque chose ? Non, merci, mon vieux. Je ne bois jamais rien avant le déjeuner, ça me couperait l'appétit...

— Il n'y a pas de « non merci, mon vieux » qui tiennent ! Voilà précisément un café. Allons, entrons !

Il m'empoigna par le bras. Il me contraignit de pénétrer dans le café.

Je venais de boire un quinquina. Il héla le garçon. Il tira sa bourse de sa poche, examina longuement les monnaies qu'elle contenait. Il tendit une pièce de monnaie au garçon.

En sortant du café, Fertig m'obligea à aller déjeuner au restaurant avec lui. En sortant du restaurant, il m'obligea à aller déguster avec lui des boissons fortes dans un bar américain. En sortant du bar, il m'obligea à aller avaler avec lui un thé dans un *five o'clock*.

Au restaurant, au bar, au *five o'clock*, partout, avant de payer, il avait longuement examiné les monnaies que contenait sa bourse. Partout, invariablement, le garçon lui avait restitué une des pièces qu'il lui avait tendues :

— Pas bonne, votre pièce, Monsieur. Veuillez m'en donner une autre... Celle-ci n'a pas cours : pièce grecque.

Sur le seuil du *five o'clock*, à cinq heures et demie, tout à coup, je me frappais le front :

— Dis donc, mon vieux Fertig, il me vient subitement une idée. Serait-ce, par hasard, pour te débarrasser de ta pièce grecque et commettre cette mauvaise action avec un complice, que tu m'as promené ainsi, depuis ce matin, de pâtisserie en café, de café en restaurant, de restaurant en bar, de bar en *five o'clock* ?...

Fertig rougit légèrement.

— Ma foi, oui... je l'avoue, c'est dans ce but.

Je ne pus m'empêcher de rire :

— C'est dans ce but ? Voilà qui est idiot, parfaitement idiot ! D'autant plus idiot qu'il existe un moyen, beaucoup plus simple de t'en débarrasser, de ta pièce grecque...

Je lui fis observer qu'il n'avait qu'à se rendre au « Comptoir franco-grec », et que, là, on se ferait un plaisir de lui échanger sa pièce de vingt sous à l'effigie hellène contre une bonne pièce de vingt sous française.

— C'est vrai ! s'écria-t-il, c'est stupide, je n'y pensais pas !...

Il héla un auto-taxi. Il me poussa dans la voiture. Il cria joyeusement au wattman :

— Vite ! vite ! rue Lafayette, au « Comptoir franco-grec » !

... Entré dans le hall du « Comptoir franco-grec », Fertig tira sa bourse de sa poche. Il examina longuement les monnaies qu'elle contenait.

Après les avoir toutes examinées, une à une, une première fois, il les réexamina une à une, une seconde fois.

Il les réexamina une à une trois fois, cinq fois, dix fois.

— Nom d'une pipe ! s'écria-t-il. Nom d'une pipe de nom de pipe ! Quelle guigne !... Je ne la trouve plus !... Ah ! c'est ma veine, c'est bien ma veine !... Oui, oui, il n'y a pas de doute ! Je l'aurai par mégarde, refilée au wattman de l'auto-taxi qui nous a amenés ici !...

Max et Alex Fischer.

IL Y A CENT ANS

Un étranger, sans égard pour l'écriteau qui interdit l'entrée de la campagne de Vidy, s'y promène depuis quelque temps et pousse l'oubli de toutes les convenances jusqu'à s'introduire en char sur une terrasse réservée aux fleurs, que le propriétaire lui-même ne se permet de parcourir qu'à pied ; si une infraction de ce genre se renouvelait, le propriétaire saurait faire cesser cette ignorance totale des lois de tous les pays comme de la plus simple politesse.

* * *

La Municipalité étant informée que depuis plusieurs jours des jeunes gens vêtus de divers costumes (vulgairement appelés *maiauches*) parcourent les maisons et les lieux publics pour mendier sous prétexte de l'approche du Nouvel-An, prévient qu'elle a pris les mesures nécessaires pour faire cesser ce désordre ; la défense à ce sujet n'étant levée que pour la veille et le jour de l'an.

* * *

Vendredi 15, trouvé un mouchoir de poche sur la place de St-François. S'adresser à la domestique de M. Jordanis.

* * *

L'association qui s'est formée à Lausanne sous le nom de Dispensaire maternel dans le but de prêter du linge et guadins aux femmes pauvres en couches, prévient les sages-femmes qui assisteront des personnes dans ce cas que Madame Croix, au Petit St-Jean, leur indiquera le nom et la directrice du mois chargée de leur remettre le secours, sur la recommandation d'une personne connue.

* * *

Duplex, propriétaire du bâtiment du Théâtre de cette ville, voulant le vendre, désire donner la préférence à une société qui veuille souscrire pour la conservation de la salle de spectacle et s'empresse d'annoncer qu'il a ajourné la souscription pour en faire des appartements d'habitation ; la souscription continue d'être ouverte chez M. Rouge, greffier et à l'étude Fevot, ainsi qu'à Genève, chez M. le notaire Janot. MM. les souscripteurs ne doivent point s'arrêter à une erreur du prospectus qui indique que le bâtiment est porté au cadastre L. 58.000. Cette somme est la taxe des experts. Le cadastre, en cas d'incendie, le porte à L. 44.200.

* * *

Un concours ayant été ordonné par le Conseil d'Etat pour l'interprétation des ouvrages relatifs à la reconstruction de la flèche et des quatre tourelles de la cathédrale, les entrepreneurs qui désirent s'en charger sont invités à adresser leurs soumissions à l'architecte soussigné, chez lequel ils pourront prendre connaissance des plans, devis et conditions. Ce concours sera fermé le 31 de ce mois. Les ouvrages consistent en charpenterie, maçonnerie, serrurerie, ferblanterie, couverture en cuivre laminé et chaudronnerie. Le bois de sapin sera fourni par l'Etat. La plus grande partie se trouve déjà sur place.